

**COMITE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 19 FEVRIER 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES PROCES VERBAUX DU COMITE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf Février à quatorze heures quinze, les membres du Comité Directeur de l'Association Départementale des Anciens Combattants 97 rue de Saint Genès à Bordeaux, convoqués par les soins du Président, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, salle d'armes, sous la présidence de Monsieur Serge BLÜGE, Président Départemental.

DATE DE CONVOCATION ET POUVOIRS LE 30 JANVIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 46

PRESENTS : 27

Serge BLÜGE (Président Départemental), Jean RIGUET (Président Délégué Départemental), Lucette MITTEAU (Secrétaire Générale), Michel DAVID (Secrétaire Adjoint), Christian LOPEZ (Trésorier Général), Sylvie MICHAUDET (Trésorière Adjointe), Vincent COYNAULT (Vice-Président) Henri DURAN (Vice-président), Claude MONLUN (Vice-Président & Titulaire du Comité Directeur), Rémy CHEVREUX (Vice-Président départemental & Titulaire du Comité Directeur), Gaëlle ETIENNE (Élu Départementale), Daniel DAUCOURT (Porte-Drapeau Départemental), Gisèle KELLY (Elue départementale), François TANNEAU (Titulaire Comité Directeur Bordeaux Arrondissement), Jean-Claude TIZON (Titulaire Comité Directeur Bordeaux Arrondissement), ANDRE MONCHANY (Titulaire Comité Directeur La Réole), Bertrand DESPLAS (Titulaire Comité Directeur La Réole), Claude GUIMBERTEAU (Titulaire Comité Directeur, Libourne), Gilles SOUSTELLE (Titulaire Comité Directeur Libourne), J-Pierre VIGNERON (Titulaire Comité Directeur Bordeaux Arrondissement), Yves PALLARUELO (Titulaire Comité Directeur, Bordeaux Banlieue), André PALLARUELO (TITULAIRE COMITE DIRECTEUR, BORDEAUX BANLIEUE ET Vice-Président), Alice MARTIAL (Titulaire Comité Directeur Bordeaux Arrondissement), Christian BOURHIS (Titulaire Comité Directeur, Bordeaux Arrondissement), Rolland BOUSQUET (Titulaire Comité Directeur Bordeaux Banlieue), Denis BERLAND (Titulaire Comité Directeur, Bazas), J-Jacques FERRARI (Titulaire Comité Directeur, Bazas).

POUVOIRS: 4

Yves MAURIANGE (Président Cantonal et Vice-président départemental - Titulaire Comité Directeur), pouvoir à Jean Riguët, Michel BOIBELET (Président cantonal non titulaire au Comité Directeur) pouvoir à Serge Blüge, Jacques VIGIER (TITULAIRE Comité Directeur, Bordeaux Banlieue), pouvoir à Serge Blüge, Bernard CHAPUIS (Titulaire Comité Directeur, Bordeaux Banlieue) pouvoir à Serge Blüge.

ABSENTS(e) EXCUSES(e) :1

Marie-Noëlle CARPENTÉY (Élue Départementale),

ABSENTS(E) NON EXCUSES(E) : 14

François MORALES (ELU DEPARTEMENTAL), Christiane ROUSSEAU-SIMON (Élue Départementale), ROBERT AUDEBERT (Titulaire Comité Directeur Libourne), Guy COURRIAN (Titulaire Comité Directeur Libourne), Pierre THOMAS (Titulaire Comité Directeur Libourne), Michel ALLARD (Titulaire Comité Directeur), Jean CARON (Président cantonal non titulaire au Comité directeur), Roger PERRIER (Président Cantonal non titulaire au Comité directeur), Jacques HARRIBEY (Président Cantonal Non Titulaire Comité Directeur), Jacky BIAUJAUD (Président Cantonal Non Titulaire Comité Directeur), PIERRE TAILLARD (Président Cantonal Non Titulaire Comité Directeur), Colette LAGARDE (Présidente Cantonal Non Titulaire Comité Directeur), Paul GARREAU (Président Cantonal Non Titulaire Comité Directeur), Claude ROSSI (Titulaire Comité Directeur BDX Banlieue).

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Serge BLÜGE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Lucette MITTEAU

Monsieur Serge Blüge excuse l'absence de la directrice de l'ESAT Jean Bernard, Marie-Noëlle Carpentéy.

Cette réunion est enregistrée.

- Pas d'objection ?
- Accepté à l'unanimité

Ordre du jour:

Exposé de l'ordre du jour de la séance :

1. Ouverture par le président départemental
2. Assemblée Générale Statutaire du 23 mai 2024
3. Comptes des cantons : justificatifs
4. Règlement intérieur AG ou Congrès Départemental
5. Statuts et Règlement Intérieur AD
6. Site Internet
7. Réunion Régionale
8. Médaille de la Jeunesse des Sports et de l'engagement
9. Canton Bouliac
10. Questions diverses

L'objectif de cette réunion s'insère dans le cadre des statuts (titre II, Article 11).

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT DEPARTEMENTAL MONSIEUR SERGE BLÜGE

14H25', Monsieur Serge Blüge déclare la séance ouverte.

CORRECTIF

OBJET: omission concernant l'introduction du Président Départemental Serge BLÜGE lors de la rédaction du PV du Comité Directeur du 19 février 2024.

Ce CORRECTIF ANNULE ET REMPLACE LA PREMIERE VERSION.

2. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT DEPARTEMENTAL MONSIEUR SERGE BLÜGE

14H25', Monsieur Serge Blüge déclare la séance ouverte.

Après quelques mots d'accueil, Serge BLÜGE, Président Départemental de l'Association, interpelle Monsieur XXX, ANCIENNEMENT PRESIDENT DEPARTEMENTAL, sur son ingérence lors de l'élaboration d'un projet structurant.

Le Président Serge BLÜGE, s'adressant au mis en cause, lui fait part de sa désapprobation notamment sur :

- sa propension à interférer sur certaines actions et décisions,
- son comportement versatile saupoudré d'un manque de transparence le tout finalisé par une absence de loyauté.

Monsieur XXX

→ Pourquoi ne pas m'avoir convoqué ?

Monsieur Serge BLÜGE Président Départemental

→ Je tiens à ce que ce soit public.

→ Aujourd'hui, en étroite collaboration avec Madame la Présidente de l'EHPAD BELLECROIX de Floirac et les deux Directrices de LA REOLE, nous nous sommes attachés à élaborer un projet de mutualisation de certaines fonctions (infirmières, salaires, etc...). Seulement, il apparaît que Monsieur XXX, dans une attitude ambivalente vis-à-vis de l'Association Départementale vient s'immiscer dans ce projet en s'octroyant une compétence pour laquelle il ne possède aucune habilitation.

Suite à cette mise au point, le Président Départemental rappelle que contrairement à une idée reçue, un président d'association n'est pas le représentant légal de l'association, mais son représentant statutaire. Il ne représente l'association que si les statuts l'habilitent à cet effet. Lors du congrès, si le **président sortant n'est pas réélu**, celui-ci ne peut plus être mandataire de l'Association puisque sa mission est liée à celle de sa **fonction de Président élu**.

Tout contrevenant s'expose à une procédure disciplinaire. La commission Discipline et Conflits délibèrera avant de statuer sur ce cas précis. L'exclusion définitive de la

totalité des commissions de l'Association Départementale de la Gironde peut être prononcée.

Si ce cas se présente, quel que soit la sanction, les fonctions au sein de son canton ou section son conservées.

3. ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 23 MAI 2024

La préparation de l'Assemblée générale du 23 mai 2024 à Captieux est en cours.
RAS (Rien de particulier à signaler).

4. COMPTES DES CANTONS : JUSTIFICATIFS

Si un justificatif comptable ne peut être présenté, il sera remplacé par une attestation signée sur l'honneur à laquelle sera joint photocopie du mode de paiement (CB ou Chèque).

Cette directive s'applique dès l'année 2024, le 23 mai jour de l'Assemblée Générale où les nouveaux statuts seront soumis au vote pour approbation.

A. COTISATIONS :

Le Président

→ Est-il nécessaire pour l'AD de récupérer 24 euros ? Ne peut-on pas minorer le montant de cette cotisation ?.

Nous allons faire un bilan sur les mouvements financiers et définir une nouvelle tarification.

→ S'agissant des cotisations des veuves, constat est fait qu'elles sont hétéroclites. Chaque canton applique « son » montant. Il serait souhaitable de fixer une somme et ne reverser à l'AD que la somme perçue.

A l'unanimité il est décidé que chaque canton versera à l'AD quinze euros (15) pour les veuves.

Cette décision prend effet en l'an 2025.

→ S'agissant des Combattants et Sympathisants les cotisations restent au même niveau soit vingt-quatre euros (24).

→ Ce montant est susceptible d'évoluer. Comme cité plus haut, nous devons vérifier le montant des rentrées pour réévaluer cette cotisation.

→ Sur la base des versements obligatoires à l'AD, les cantons restent décisionnaires sur le tarif de leurs cotisations.

→ Certains adhérents ne paient pas leurs cotisations. A cet effet, une lettre type de relance vous sera remise pour informer l'adhérent en non-conformité sur le règlement de sa cotisation.

B. LES PLAQUES FUNERAIRES

Pour information, il existe des plaques pour la crémation.

L'AD ne prend pas en charge l'achat des plaques.

Si des cantons ou sections sont en difficultés financières, et seulement dans ce cas, l'AD assumera cette charge.

→ S'agissant de l'achat des plaques une étude pour un coût préférentiel est prévue tant sur le prix que sur la qualité. *Affaire à suivre.*

5. REGLEMENT INTERIEUR AG OU CONGRES DEPARTEMENTAL

Chaque membre du Comité Directeur a reçu un exemplaire du règlement intérieur. Toutes vos remarques sont opportunes et seront prises en considération.

6. STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR AD

REMARQUE : MODIFICATION DANS LES STATUTS

Lire dans les nouveaux statuts à effet au 23 Mai 2024 l'additif de l'article suivant :

- Lors d'une dissolution de cantons, sections, le reliquat financier ne peut être versé à un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).
- Dans la **LIMITE DE 20%** des avoirs financiers, une somme sera reversée à une autre association **affiliée au Monde Combattant.**

7. SITE INTERNET

Le site internet est opérationnel : acpgcatmopex33.fr

Un compte-rendu vous sera adressé à l'issue de cette réunion.

- Le lien de notre site a été communiqué à tous les Départements

8. MEDAILLE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT

JEUNESSE ET SPORTS

La commission du mérite aura en charge cette mission.

Les porte-drapeaux peuvent l'avoir.

Pour obtenir cette médaille vous devez en faire la demande sur le site de la Jeunesse et des Sports.

MEDAILLE JEUNESSE DES SPORTS ET ASSOCIATIVE DE LA GIRONDE.

BORDEAUX a ressorti l'ancienne médaille régionale. C'est une médaille fédérale officielle donc portée. Il faut en faire la demande par internet.

9. CANTON BOULIAC

Le Président :

- S'agissant du canton de Bouliac ce dernier ne souhaitant pas adhérer (dont acte) à l'Association Départementale de la Gironde, monsieur Serge Chauré leur a présenté sa démission pour adhérer au canton de Lormont.

10. QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

→ Monsieur Serge BLÜGE:
Avez-vous des questionnements ?

Oui

- a) Il est demandé que le rapport de la Commission de discipline soit écrit en respectant l'anonymat des mis en causes. Dont acte.
Accepté à l'unanimité.
- b) Cérémonie du 15 octobre 2024 à Sainte Foy La Grande.
Organisation en cours.
- c) L'Association Départementale de la Gironde organise la réunion régionale avec les Présidents Départementaux de toute l'Aquitaine le mardi 12 mars 2024 à Campagne (Landes).
Seront évoqués tous les problèmes que peuvent rencontrer les différentes Associations.

DIPLOME ET MEDAILLES DES PORTE-DRAPEAUX ?

Le Président :

- d) S'agissant des porte-drapeaux, depuis 1961, l'ONaCVG délivre un diplôme d'honneur et un insigne de porte-drapeau en reconnaissance des services accomplis par les bénévoles âgés de plus de 16 ans lors des manifestations patriotiques.
- e) Depuis 2006, chaque porte-drapeau peut recevoir ce diplôme, ainsi que l'insigne correspondant, après trois, dix, vingt et trente années de service. L'âge minimal de 16 ans est requis pour se voir délivrer le diplôme d'honneur et l'insigne de porte-drapeau ou pour participer aux cérémonies qui se déroulent à Paris le 14 juillet.
- f) Désormais un diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué pour 40 et 50 ans de service.

HONNEURS TRICOLORES LORS D'OBSEQUES D'UN COMBATTANT ?

Le Président :

- S'agissant des obsèques d'un **Combattant** lors des obsèques et si la famille en exprime le désir, le combattant enterré a droit aux honneurs tricolores.
CE DROIT N'EST EN AUCUN CAS SUBORDONNE AU PAIEMENT OU NON DE SA COTISATION.

CIC : RELEVES BANCAIRES

Les cantons ne reçoivent plus les relevés bancaires à domicile.

Le Président :

- S'agissant des relevés mensuels bancaires nous avons fait le nécessaire et vous devriez les recevoir dès le mois prochain (mars 2024).

CADAUJAC

Le Président :

- S'agissant du canton de Cadaujac un rendez-vous va être pris avec monsieur le Maire de Cadaujac pour la création éventuelle d'un canton, d'une section.

PODENSAC

Une nouvelle page se tourne. André Pallaruelo n'a pas renouvelé son mandat de Président du canton de Podensac. Laisant cette mission à son successeur Yves Pallaruelo, il exprime sa gratitude envers tous.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président et la secrétaire départementale.

Fin de séance à 15 h 27'50''

Fait à Bordeaux le 19 février 2024

Le Président Départemental

Serge BLÜGE

ASSOCIATION des A.C.P. C.A. 1.1.1.1.
T.O.E. - V.G.
Le Président
du Département de la Gironde

La Secrétaire Départementale

Loïcette MITTEAU

ASSOCIATION des A.C.P. C.A. 1.1.1.1.
T.O.E. - V.G.
Le Secrétaire Général
du Département de la Gironde

